



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

<p><b>Direction Général de l'Enseignement et de la Recherche</b></p> <p><b>Sous-direction de l'Enseignement Supérieur</b></p> <p><b>Bureau des Formations Supérieures</b></p> <p><b>1ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP</b></p> <p><b>Suivi par : Térésa Neves Reis</b></p> <p><b>Tél : 01.49.55.51.91</b> <b>Fax : 01.49.55.42.65</b> <b>Réf. Interne : CNESERAAV/Elections étudiants 04-05</b> <b>Réf. Classement :</b></p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDES/N2004-2119</b></p> <p><b>Date: 20 décembre 2004</b></p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la  
pêche et de la ruralité  
à

Madame et Messieurs les Directeurs des  
établissements publics d'enseignement supérieur  
agricole

Nombre d'annexe: 0

**Objet : Election des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) - Résultats du scrutin du 6 décembre 2004**

**Bases juridiques :**

- Décret n° 2000-323 du 6 avril 2000 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire et modifiant le livre VIII nouveau du code rural (J.O. du 13 avril 2000).
- Arrêté du 28 juillet 2000 fixant la composition des collèges électoraux et les modalités du scrutin en vue de l'élection des représentants des personnels et des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et vétérinaire (J.O. du 7 septembre 2000).

**Résumé :**

Consultation de l'ensemble des étudiants des établissements d'enseignement supérieur pour l'élection de leurs représentants au CNESERAAV. Proclamation des résultats du scrutin du 6 décembre 2004.

**MOTS-CLES :** CNESERAAV. Election des représentants des étudiants. Résultats

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <p>Madame et Messieurs les Directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur agricole</p>	<p>Pour information :</p> <p>Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'Enseignement et de la Pédagogie Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les présidents des bureaux des élèves</p>

La Commission de contrôle des opérations électorales du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire, réunie le 16 décembre 2004, après vérification des procès-verbaux de chaque bureau de vote, a proclamé les résultats suivants :

Nombre d'étudiants inscrits	7 998
Nombre de votants	1 290
Bulletins blancs	22
Bulletins nuls	45
Enveloppes vides	19
Suffrages exprimés	1 204
Nombre de voix liste UEVA	1 204

Compte tenu des résultats ci-dessus, la répartition des sièges est la suivante :

Liste UEVA	7
------------	---

La liste des étudiants élus est la suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1. M. CARBONEL Xavier (ENVA)	1. Mlle LABATUT Florence (ENVA)
2. M. AUROY Jean-Baptiste (ENESAD)	2. M. LE VERGER Mathieu (ENESAD)
3. M. DEBEAUPUIITS Julien (ENVT)	3. Mlle RONCEN Aumérine (ENVT)
4. Mlle DEPECKER Marianne (ENVL)	4. M. CAPPELLE Julien (ENVL)
5. Mlle BOUTELOUP Claire (INA P-G)	5. M. GAREL Arnaud (INA P-G)
6. M. SOLARD Jérôme (ENITAB)	6. Mlle GUERIN Paméla (ENESAD)
7. Mlle BOUT Carole (CNEARC)	7. M. PIEDNOIR Robin-Lydéric (CNEARC)

Paris, le 16 décembre 2004

Pour le directeur général de l'enseignement et de la  
recherche et par empêchement,  
La chargée de la sous-direction de l'enseignement supérieur,

Professeure Maryse HURTREL